



Évolution des nuitées TOTALES

➤ **Mars : -5% / 2022** | Plus de 440 000* nuitées touristiques

Durant le **1^{er} trimestre**, le nombre de nuitées touristiques totales en Charente est en hausse de +10% par rapport à 2022 encouragé autant par le bon niveau de fréquentation des clientèles étrangères que françaises (+10% pour la fréquentation française et étrangère).

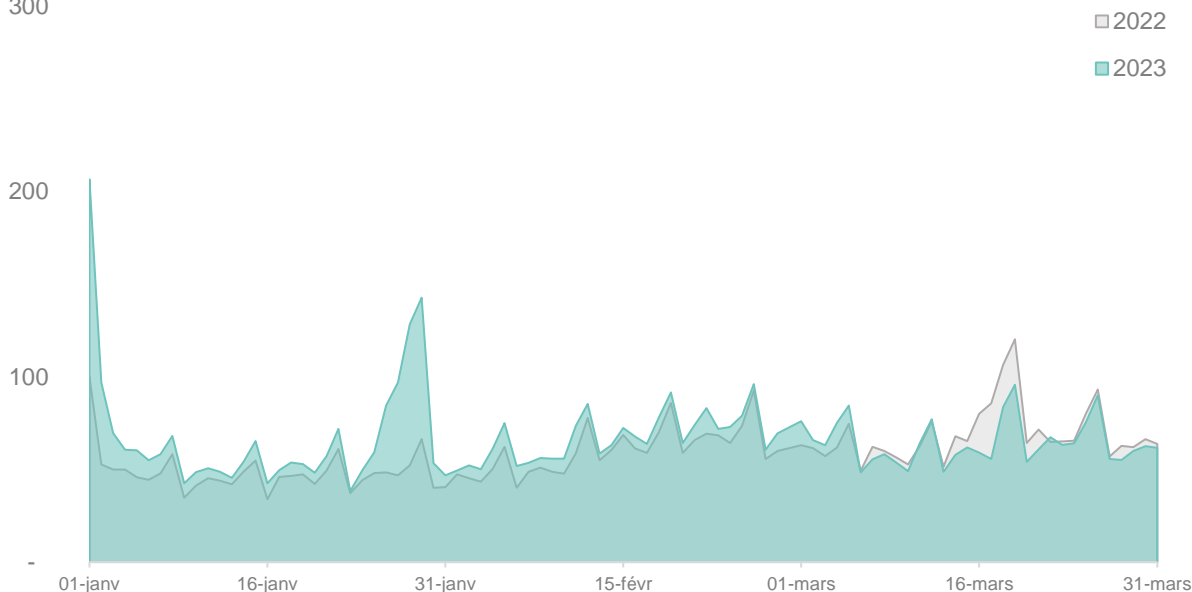
En mars, l'activité touristique enregistre une légère baisse de fréquentation de -5% par rapport à l'an passé. Ce résultat peut notamment s'expliquer par le report en mars de l'édition 2022 du Festival International de BD d'Angoulême (17 au 20 mars 2022) et non janvier comme cette année.



***Bien comprendre les volumes :**

une nuitée touristique = 1 touriste vu entre 00h00 et 6h (cf. Déf. d'un touriste p4)

Base 100 au 1^{er} janvier 2022
300



Clé de lecture : Ajustement des 2 courbes pour superposer les week-ends et jours de la semaine pour une meilleure comparabilité (décalage d'une journée en 2023).

Evolution / 2022	Nuitées totales	Nuitées françaises	Nuitées étrangères
Janvier	+30%	+30%	+25%
Février	+15%	+10%	+20%
Vacance d'hiver	+10%	+10%	+15%
Mars	-5%	-10%	-5%
Depuis le début d'année	+10%	+10%	+10%

Évolution des nuitées FRANÇAISES

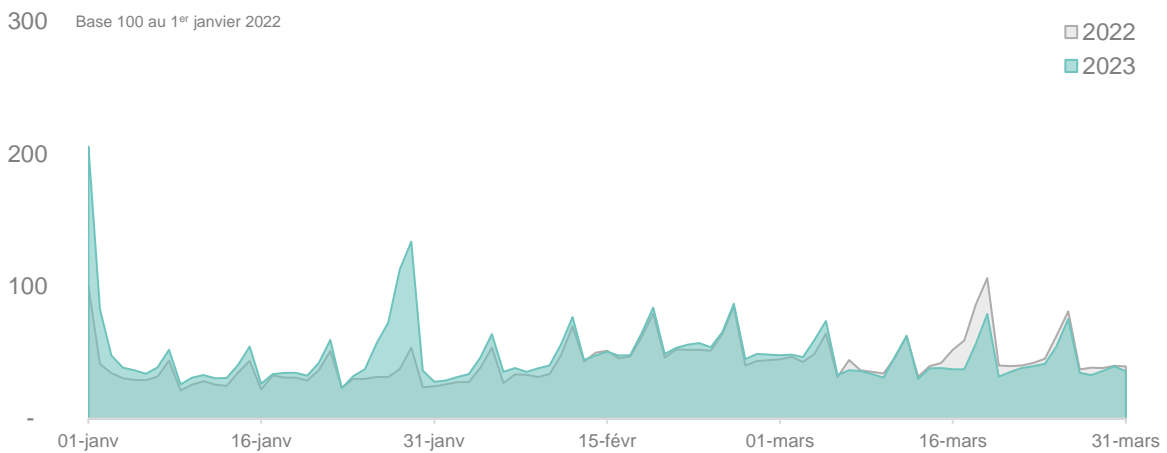
➤ **Mars : -10% / 2022** | Près de 234 000 * nuitées touristiques

Le nombre de nuitées françaises est en baisse de -10% en mars par rapport à 2022.

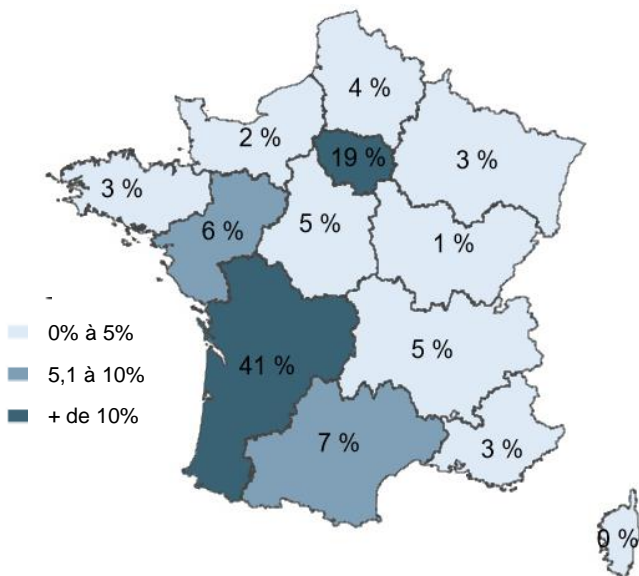
Les néo-aquitains sont les principales clientèles françaises du territoire (41%) suivis des franciliens (19%) et des occitans (7%).

Il est à noter la progression du poids de la clientèle régionale (+ 1 point) par rapport à 2022 au détriment des franciliens (-2 pts).

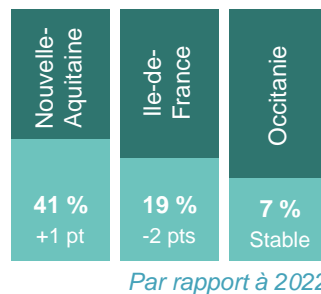
💡 ***Bien comprendre les volumes :**
une nuitée touristique = 1 touriste vu entre 00h00 et 6h (cf. Déf. d'un touriste p4)



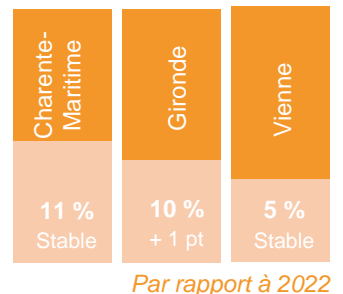
ORIGINE des nuitées touristiques



TOP 3 Régions



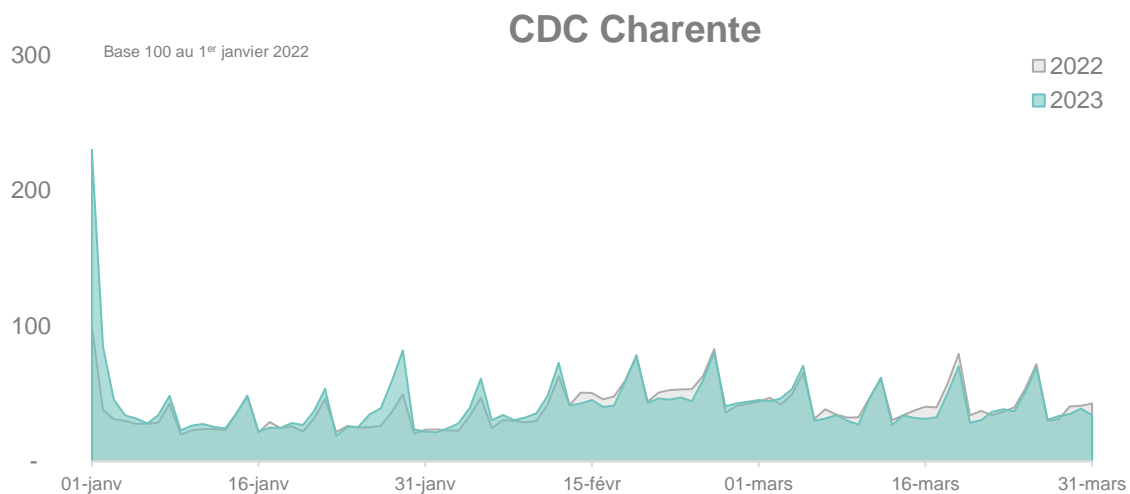
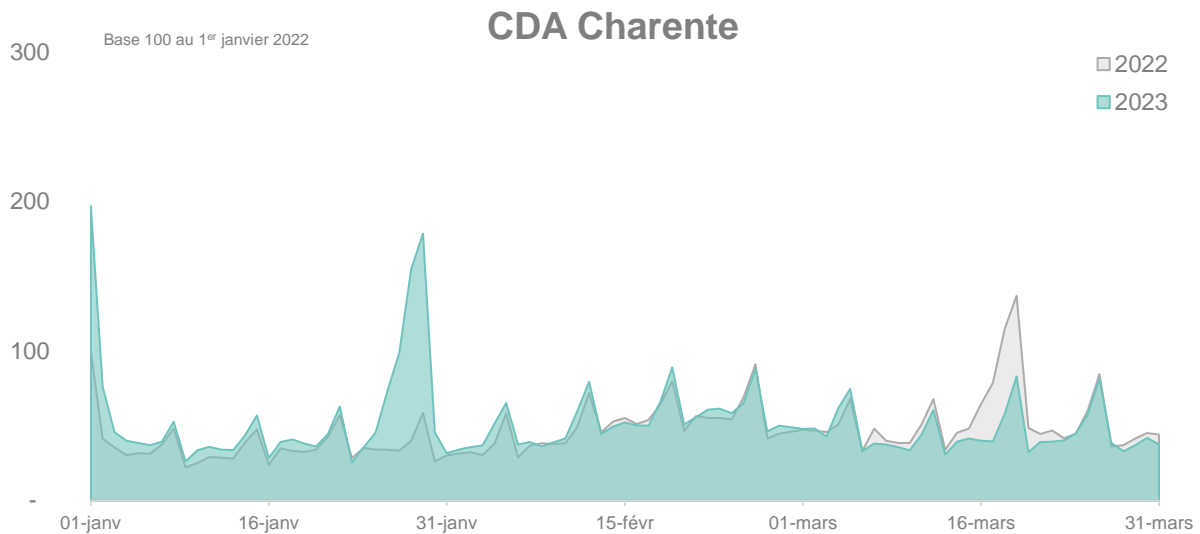
TOP 3 Département



Evolution des nuitées FRANÇAISES / zone géographique

En mars, la baisse de fréquentation des nuitées françaises par rapport à l'an passé est moins forte sur les Communautés de Communes de Charente (-5%) que sur les Communautés d'Agglomération (-15%), conséquence directe du report du FIBD en mars en 2022.

En revanche, sur l'ensemble du 1^{er} trimestre, l'évolution des nuitées françaises est plus favorable sur les Communautés d'Agglomération de Charente (+5%) que sur les autres territoires du département (stable) par rapport à l'an passé.



	CDA Charente	CDC Charente	Charente
Janvier	+40%	+10%	+30%
Février	+5%	+5%	+10%
Vacance d'hiver	+5%	=	+10%
Mars	-15%	-5%	+10%
Depuis le début d'année	+5%	=	+20%

Évolution des nuitées ÉTRANGÈRES

➤ Mars : -5% / 2022 | Près de 207 000 * nuitées touristiques

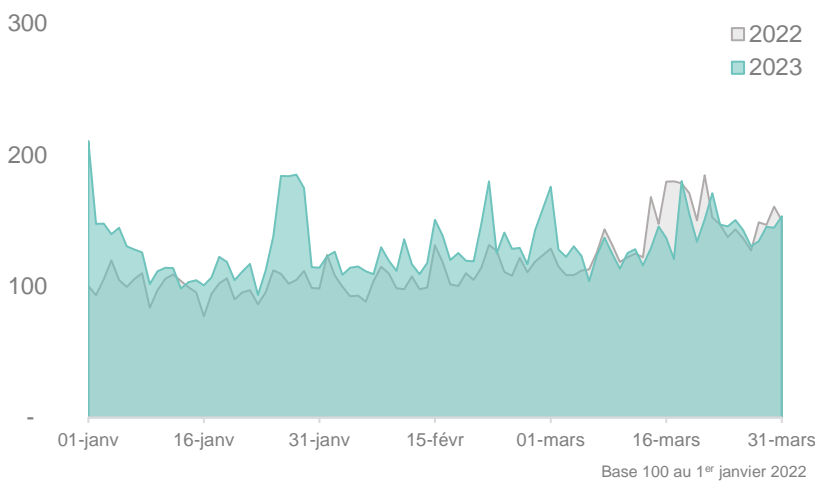
En mars, la fréquentation étrangère est en diminution de -5% par rapport à l'an passé.

Les Britanniques, comme les mois précédents, sont la principale clientèle étrangère en mars, suivis par les Espagnols et les Portugais. Il est toutefois à noter la baisse de -5% de la fréquentation des Espagnols. A contrario, la fréquentation des clientèles britanniques a progressé de +5% par rapport à l'an passé.

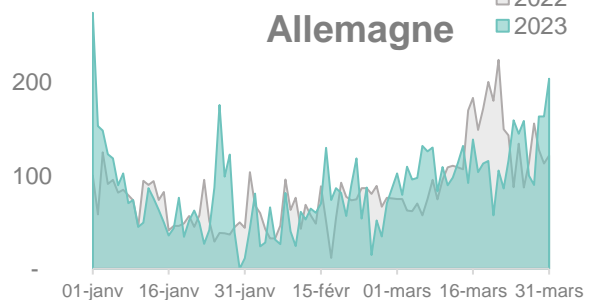
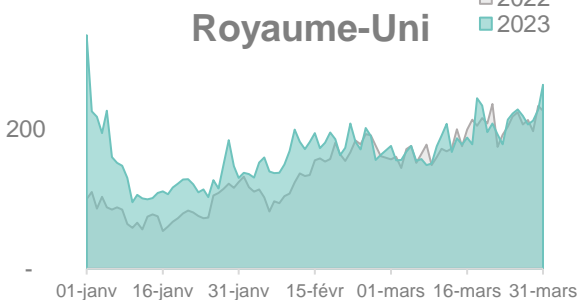
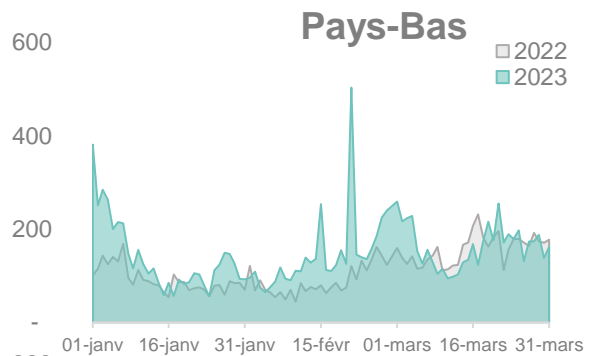
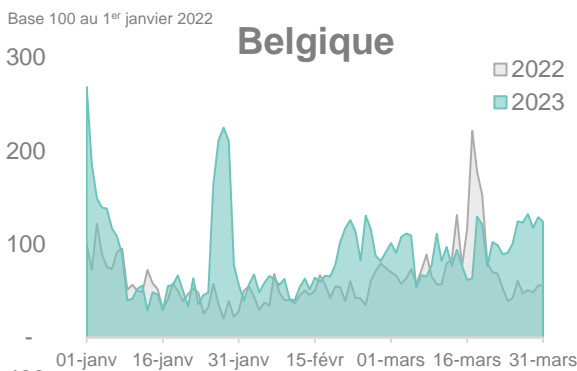
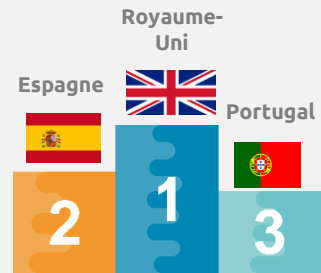


***Bien comprendre les volumes :**

une nuitée touristique = 1 touriste vu entre 00h00 et 6h (cf. Déf. d'un touriste p4)



TOP 3 Nationalités



MÉTHODOLOGIE et lexique - Données issues du dispositif Flux Vision - Orange Business

Définition d'un touriste : Personne qui n'est ni résidente, ni habituellement présente dont, la zone d'observation n'est pas sa zone de résidence (zone de présence majoritaire sur laquelle la personne doit passer au moins 22 nuits) et qui a été vue de manière non récurrente sur cette zone : au maximum sur 4 semaines (au moins une fois par semaine) sur les 8 dernières semaines.

Le segment "touristes" comprend les touristes "classiques" de loisirs et d'affaires, ainsi que d'autres types de population qui répondent à la définition : transporteurs routiers qui passent la nuit dans le département, saisonniers ou personnes en mission professionnelle de moins de 22 nuits dans les secteurs de l'agriculture, de l'industrie ou le tertiaire.